

DÉPARTEMENT DE LA DORDOG

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Recu en préfecture le 30/09/2024

Rapporteur: Marie-Claude ANDRIEUX

Publié le 30/09/2024

ID: 024-212400378-20240926-D20240073-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20240073

Service: Espaces Paysagers

Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS:

Laurence ROUAN a donné délégation à Jonathan PRIOLEAUD Marie-Lise POTRON a donné délégation à Marie-Hélène SCOTTI Marie-Claude ANDRIEUX a donné délégation à Christian BORDENAVE Joaquina WEINBERG a donné délégation à Christophe DAVID-BORDIER Stéphane FRADIN a donné délégation à Michael DESTOMBES Farida MOUHOUBI a donné délégation à Gérald TRAPY Joëlle ISUS a donné délégation à Alain BANQUET Fatiha BANCAL a donné délégation à Marion SOK CHAMBERON Hélène I FHMANN

Jacqueline SIMONNET a donné délégation à Christine FRANÇOIS a donné délégation à Fabien RUET Julie TEJERIZO a donné délégation à Catherine TAVEAU

ABSENTS:

Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».
- (2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium OGF Année 2023 »
- (3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 Exercice 2024 ».

RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL " LA PELOUSE " - ANNÉE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3;

VU la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est déroulée le 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport d'activité du délégataire du service public du camping municipal « La Pelouse » pour l'année antérieure ;

CONSIDÉRANT que le rapport 2023 du délégataire a été présenté à la CCSPL du 14 juin 2024;

CONSIDÉRANT que l'on peut en retenir que l'activité est en hausse avec 8 863 entrées sur la période contre 8 537 en 2022;

CONSIDÉRANT que le chiffre d'affaires est en très forte progression pour atteindre 162 183 € (soit +18.32 % par rapport à 2022);

CONSIDÉRANT que le loyer versé à la Ville comporte une part variable fixée à 2% du chiffre d'affaires, la recette de la Ville est portée à 3 244 € HT soit 3 892 € TTC pour 2023 ;

CONSIDÉRANT que ce rapport complet sera mis à la disposition du public et transmis à l'ensemble des élus.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

ID: 024-212400378-20240926-D20240073-DE

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

• **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 du camping municipal « La Pelouse ».

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 3 (1 SEP. 2024

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le et de l'affichage en date du 3~0~SEP. 2024 d'une

d'une durée de deux mois conformément aux

indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène LEHMANN

Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD